Assassinat terroriste de 2 jeunes femmes scandinaves à Imlil (Maroc) : Le Secrétariat d'État aux migrations suisse veut déchoir de sa nationalité un des terroristes (MàJ)

10/07/2021 à 10h50



10/07/2021

Une procédure de révocation du passeport d'un homme de 33 ans condamné au Maroc a été engagée. L'homme pourrait entamer une grève de la faim.

Berne – Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a ouvert une procédure de retrait de la nationalité à un Genevois emprisonné au Maroc. L'homme avait été condamné en 2019 à cinq ans de prison pour terrorisme.

Le Genevois, un informaticien de 33 ans, avait été arrêté à Temara, près de la capitale Rabat, lors d'une vague de détentions après la décapitation de deux jeunes touristes scandinaves à la mi-décembre 2018, alors que les deux femmes

effectuaient un voyage le long de l'Atlas.

L'homme avait reçu un courriel de l'un des 24 hommes poursuivis pour le double meurtre, un ressortissant suisse-espagnol condamné par la suite à 20 ans de prison.

L'épouse est "choquée".

"Nous sommes très choqués. Retirer la nationalité de quelqu'un est une action très violente", a déclaré l'épouse du Genevois à la RTS lors du journal télévisé de ce soir. L'homme, qui s'est vu refuser un transfert en Suisse, envisage une grève de la faim pour faire valoir ses arguments.

L'informaticien a été initialement condamné à dix ans de prison, mais sa peine a ensuite été réduite de moitié. En revanche, un tribunal marocain a confirmé en appel, en octobre 2019, la condamnation à mort de trois hommes pour le meurtre des jeunes touristes.

La Regione

06/07/2021

Dans un jugement rendu le 16 juin dernier et publié le 1er juillet, le tribunal administratif de Marrakech a condamné l'Etat marocain à verser la somme de 5 millions de dirhams à la famille de Louisa Vesterager Jespersen, l'une des deux touristes scandinaves assassinées par des terroristes à Chamharouch, dans la région d'Imlil, le 17 décembre 2018. La défense avait initialement réclamé la somme de dix millions.

"La famille de la victime norvégienne pourrait bientôt porter plainte à son tour après la publication du verdict", a déclaré Me Khalid El Fataoui, représentant des parents de la victime danoise, contacté par *TelQuel*. Pour rappel, les

parents de Maren Ueland ont refusé dans un premier temps de se constituer partie civile au procès.

[…]

L'État n'a pas été jugé fautif, nous déclare Me. Khalid El Fataoui : *"l'Etat a été jugé responsable, mais pas fautif. Ce jugement s'inscrit dans le cadre de la solidarité sociale*". Et de poursuivre : "c'*est également la première fois que des étrangers bénéficient de l'assistance judiciaire, ce qui demeure pour moi un point positif car la famille de la victime ne dispose pas de moyens de payer les frais d'avocats*", se félicite-t-il.

Telquel

24/04/2021



La Cour de cassation a récemment confirmé la peine de mort pour les trois auteurs de l'assassinat des deux jeunes

touristes scandinaves, rapporte kech24, citant des sources proches du dossier, précisant en outre que la peine de 20 ans a été confirmée à l'encontre de l'hispano-Suisse, Kevin Zoller.

Les principaux auteurs, Younès Ouziyad, Rachid Afadi et Abderrahmane Khayali, avaient été jugés en juillet 2019 et ont écopé de la peine de mort prononcée par le tribunal antiterroriste de Salé. Dans la même affaire, quelque 21 coaccusés avaient été également condamnés de 5 à 30 ans d'emprisonnement ferme.

Pour rappel, fin 2018, deux touristes scandinaves, Louisa Vesterager Jespersen, étudiante danoise de 24 ans, et son amie norvégienne, Maren Ueland, âgée de 28 ans sont assassinées près du site « Chamharouch », près d'Imlil. Les services sécuritaires et les éléments de la Gendarmerie royale avait pu arrêter dans une gare routière, les accusés alors qu'ils avaient encore en leur possession les armes blanches qui leur avaient servi à commettre leur forfait.

Bladi